



Procès-verbal de la séance du conseil municipal

du 14 novembre 2023

Présents : Jôsette CHARVIER (maire), Bénédicte PINEL, Sophie PERA, Michel MASSON, Amaury BARNOIN, Régis REYMOND, Marie-Hélène BARBEROT, Bastien MOISE, Bénédicte MATROD, Michel BEAUQUIS, Mireille BARRACHIN, Cécile TILLY, Marie TEYSSÉDOU, Emmanuelle MALLET.

Nombre de votants : 14.

Secrétaire de séance : Emmanuelle MALLET.

Madame le Maire procède à l'appel et ouvre la séance à 20h02.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet-verbal de la séance du 10 octobre 2023.

2. Modification du montant de la subvention allouée à la Ruche

Madame le Maire explique que lors du vote des subventions, le 4 avril dernier, le conseil municipal a décidé d'allouer au centre aéré la Ruche 1€ par enfant de Saint-Sylvestre et par ½ journée de participation. Une enveloppe de 500 € avait, par conséquent, été allouée à l'Association Vivre à Chapeiry pour l'année 2023.

Les enfants ayant été plus nombreux que prévu, le montant réel à verser est de 558 €. Il est proposé de porter la subvention à 558 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de porter la subvention 2023 à 558 €.

3. Budget principal : décision modificative n°3

Madame le Maire explique qu'une modification d'écriture comptable est demandée par la trésorerie.

Mme le Maire expose aux membres du conseil les modifications à apporter au budget principal par virement de crédits.

Après avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention (Bastien MOISE).

- prend acte et approuve ces modifications comptables
- Valide la décision modificative telle que présentée.

4. Déneigement 2023-2024 : convention GC Transport

Madame le Maire propose de conventionner comme les années précédentes avec l'entreprise GC Transport afin d'assurer le déneigement de la saison 2023/2024.

Elle explique que le prestataire GC Transport qui assure le déneigement avec le tracteur de la commune n'a pas augmenté ses tarifs :

Jour: 40 €/h

Nuit: 51 €/h

Week-end: 63 €/h

Astreinte : 400 €/mois du 15 novembre au 15 mars.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte des tarifs et vote à l'unanimité la signature d'un contrat avec GC Transport pour le déneigement 2023-2024.

5. Dénégement : convention avec la commune de Marcellaz-Albanais

Mme le Maire explique que depuis plusieurs années le déneigement des hameaux « La Mollière, Montmasson et le Piémont" sur la commune de Marcellaz-Albanais est effectué avec le tracteur de Saint Sylvestre par GC Transport par le biais d'une convention entre les 2 communes.

Elle propose de renouveler la convention aux mêmes conditions et tarifs que la saison de 2022/2023 à savoir :

Jour : 104 €/h

Nuit : 116 €/h

Week-end : 130€/h

Astreinte : 200 €/mois du 15 novembre au 15 mars

Fourniture du sel : au tarif en vigueur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité la convention de déneigement avec la commune de Marcellaz-Albanais aux tarifs ci-dessus mentionnés.

6. ZAEF : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Madame le Maire donne la parole à Madame Bénédicte PINEL, adjointe à l'urbanisme. Elle présente la méthodologie de construction des cartes du Grand-Anney concernant le photovoltaïque et la méthanisation (les réseaux de chaleur étant réservé au milieu urbain).
Les cartes d'implantation pour la commune de Saint-Sylvestre sont projetées.
Concernant la carte du photovoltaïque, la commune a demandé au Grand-Anney l'ajout de zones sur la cartographie : les futures OAP de la Chapelle et de Vouchy.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la carte du photovoltaïque présentée avec l'ajout demandé au Grand-Anney de deux zones sur les futures OAP de la Chapelle et de Vouchy.

7. SIESS : Rénovation de l'éclairage public à Vouchy

Après délibération, le conseil municipal valide la carte de la méthanisation : 8 voix pour et 6 abstentions (Michel MASSON, Sophie PERA, Cécile TILLY, Bénédicte MATROD, Mireille BARRACHIN, Amaury BARNON).

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel MASSON, adjoint aux travaux.
Il explique que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, et pour bénéficier du Fond Vert à hauteur de 50% dans la réalisation des travaux, il est proposé de remplacer 3 lampadaires sur le secteur de Vouchy.
Après déduction de l'aide, le montant estimatif à charge de la commune sera de 2 008,25 HT, sous réserve d'un ajustement des coûts.
Après délibération, le Conseil municipal ne valide pas le devis estimatif du SIESS pour le remplacement de 3 lampadaires :
4 voix contre (Michel BEAUQUIS, Marie TEYSSÉDOU, Bénédicte MATROD, Amaury BARNON),
6 abstentions (Regis MOISE, Josette CHARVIER, Marie-Hélène BARREROT, Sophie PERA, Cécile TILLY et Mireille BARRACHIN),
4 voix pour.

Le conseil municipal souhaite consulter le SYANE et les riverains concernés afin de retravailler le projet.

8. Ecole : remplacement du visionneuse de l'entrée PMR

Monsieur Michel Masson explique que, suite aux dégâts de l'orage, le vidéo-portier de l'école et la caméra de surveillance ont été endommagés. L'entreprise QuadraVision est intervenue pour diagnostic et a fourni un devis de réparation qui s'élève à 5 966 €

HT. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance Groupama. L'expertise du matériel endommagé est prévue le 14 décembre.

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de QuadraVision pour la réparation de l'ensemble : 13 voix pour et une abstention (Bastien MOISE).

9. Renouvellement contrat QuadraVision maintenance vidéo-portiers

Concernant la vidéo-protection de la commune, nous devons renouveler le contrat entretien et maintenance de l'entreprise QuadraVision qui est échu depuis le 22/08/2023. Ce contrat, qui s'élève à 2 800 € pour 2 ans, contient l'ensemble des prestations d'entretien et de maintenance, préventive et curative de l'installation (visites de contrôle).

Après délibération, le conseil municipal valide le renouvellement du contrat de QuadraVision, pour un montant de 2 800 € HT pour deux ans : 12 voix pour et 2 abstentions (Bastien MOISE et Bénédicte MATROD).

10. Projet de sécurisation à Marcelette

Madame le Maire donne la parole à Régis REYMOND qui présente le projet de sécurisation du cheminement des enfants qui vont prendre le bus à Marcelette.

Considérés comme étant en agglomération, les travaux seront à la charge de la commune.

La commune a reçu plusieurs devis.

Le devis retenu est celui de la société Aximum pour un montant de 650 € HT.

11. Travaux chemin de la Coix

Madame le Maire donne la parole à Amaury BARNOIN qui présente le projet rénovation du caniveau du chemin de la Coix (caniveau régulièrement bouché qui commence à endommager la chaussée).

Le premier devis réceptionné étant supérieur à 3 500 € HT, d'autres devis seront demandés par la commune pour effectuer une mise en concurrence.

7. Questions diverses

Projet de pose d'un panier de basket sous le préau pour un montant de 600 € HT avec fixation par nos soins.

Consolidation de la route de Champollier réalisée par l'entreprise Patrick TP pour un montant de 1 098,12 € HT.

Panne de chauffage à l'école ayant nécessité deux interventions de l'entreprise ACDC pour un montant de 230 € HT.

Remplacement de l'agent cuisine par le traiteur Arnaud Robert pour une durée indéterminée (livraison en liaison froide)

Nouveaux représentants aux commissions du SIPA :

- Commission travaux : Régis REYMOND
- Commission sport : Emmanuelle MALLET.

La séance est close à 22h09.

Madame le Maire

J. CHARVIER



Secrétaire de séance

E. MALLET

